

Invitation à la Conférence de  
**Jean-Pierre CHABIN - Géographe**

**"Dijon et sa banlieue viticole, du 19<sup>e</sup> au 21<sup>e</sup> siècle "**

**Mardi 4 juillet 2023 de 18 h 15 à 20 h 00** à "La Nef" - place du Théâtre 21000 DIJON

Il existe un lien juridique et économique très ancien (remontant à la fin du Moyen Âge) et très puissant entre la ville-centre (Dijon) et les communes de sa périphérie immédiate (la banlieue). Ce système permet d'assurer l'approvisionnement de Dijon en biens et vivres. Parmi ces communes, celles du flanc occidental sur les terroirs du talus de la Côte (soit sept communes : Ahuy, Chenôve, Daix, Fontaine, Marsannay, Plombières et Talant), sont spécialisées dans la culture de la vigne...pour le bénéfice essentiel des consommateurs de vin ainsi que des commerçants dijonnais. Un système économique d'Ancien Régime qui perdure jusqu'en 1850.

Parmi les multiples questions ouvertes par cette relation « spéciale » et unique dans le vignoble bourguignon, celle du cadre géographique doit être discutée : notamment, la différenciation banlieue viticole/non viticole est-elle probante ? Cette relation spéciale pose également une question historique majeure : pourquoi le basculement vers un vignoble « moderne » (de qualité) fut-il si long à advenir (1900-1980) ?

A la fin du 19<sup>e</sup> siècle, ce système urbain-périurbain possède trois traits principaux.

Il est très étendu : en 1879, à la veille du phylloxéra, on dénombre près de 2800 ha de vignes au total, dont la moitié (51 %) pour les sept communes dites « viticoles » et 20 % pour Dijon (550 ha). Le reste (29 %) couvre les autres communes de banlieue. Il produit un vin de qualité médiocre du fait de l'omniprésence du Gamay. Enfin, la ville domine toujours sa banlieue par la propriété dijonnaise qu'elle y possède.

Que devient le vignoble et comment évolue la relation ville-banlieue à l'issue de la crise du phylloxéra (1880-1890) et au cours du 20<sup>e</sup> siècle ?

Donnée capitale : on entre dans une nouvelle « civilisation » urbaine et industrielle. Dans ce contexte où l'urbanisation menace la vigne, le vignoble souffre d'un mal réhibitoire, la médiocre qualité du vin produit. Dès avant le phylloxéra, il en est résulté un déclin du vignoble dijonnais et un déclassement des crus. Et, au moment où se mettent en place les appellations entre les deux guerres, les quelques « climats » qui pouvaient encore exister à Dijon disparaissent, survivant seulement à Chenôve et Marsannay. Enfin, le déclassement est consommé en 1937 avec la perte du nom : Dijon ne peut plus donner de nom à son vin, seulement celui de « Bourgogne ».

L'ensemble du vignoble régresse progressivement, d'abord sur Dijon, puis en banlieue où il disparaît au nord de la trouée de l'Ouche. Fin d'un vaste vignoble et des emplois qui lui étaient associés, perte du nom : deux traumatismes et deux défis pour l'ensemble métropolitain au début du 21<sup>e</sup> siècle.

Des replantations ont été effectuées à Dijon, Talant et Daix pour l'essentiel. Avec les vignes de Chenôve et Marsannay, l'ensemble reste de superficie modeste (257 ha en 2019) mais il renoue avec la qualité grâce aux cépages de Pinot et Chardonnay. Cette évolution met également en valeur des vigneronnes de la banlieue sud qui sont à l'origine du renouveau du vignoble dijonnais.

Question plus complexe : comment retrouver le nom perdu ? Une des solutions serait d'obtenir une appellation « Côte de Dijon » pour la métropole. Problème géographique d'abord : sur quelles bases fonder son existence ? Son passé, ses terroirs, sa renommée ? Second problème, plus « politique » : comment rompre avec une « Côte de Nuits » qui va, de mémoire ancestrale, jusqu'à Dijon ?

